

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION



Mairie d' Azy-le-Vif
5 ROUTE DE CHANTENAY
58240 AZY-LE-VIF

Arrêté N° 25/2026 du 24/09/2026,

(Circulation alternée)

Nous, Maire de la Commune d'Azy-le-Vif

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,
- Le Code de la Route et notamment les articles R.411-30 et R.411-31 modifiés,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8^{ème} Partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise "LA COLAS"

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes dispositions propres afin d'éviter tout accident ou incident : **Route de Toury / La Pillerie / Le Normand**

ARRETE :**Article 1^{er}.**

A compter du **05 OCTOBRE 2026** jusqu'au **09 OCTOBRE 2026**, la circulation sera alternée et la chaussée rétrécie sur les zone de travaux. L'alternance de la circulation sera organisée par l'entreprise en charge des travaux.

Article 2.

La limitation de vitesse pourrait être diminué par l'entreprise et tout dépassement sera interdit aux abords des chantiers.

Article 3.

A l'approche des chantiers, ainsi que sur les chantier, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 4.

Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Préfet de la Nièvre
- Mme la Commandante de la Brigade de Saint Pierre le Moutier,
- M. Le Cardiet Pierrick conducteur des travaux,
- M. le Directeur départemental des Territoires de la Nièvre,
- M. le Directeur du SDIS 58,
- M. le Directeur du Conseil Départemental de la Nièvre,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le **25 septembre 2026**

Publié le : **25 septembre 2026**

à Azy-le-Vif

Le 24/09/2026

Maire, Jean-Pierre COULON

Signature et cachet



Legrang Brano
2 Août
[Signature]